

ÉTATS FINANCIERS
de la
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
pour l'exercice financier se terminant le
31 DÉCEMBRE 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) au 31 décembre 2009, et les états des résultats, des soldes des fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur de la CAPFC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CAPFC au 31 décembre 2009, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

Ottawa (Ontario)
Le 1^{er} mars 2010

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2009

	2009		2008	
<u>ACTIFS</u>				
ACTIFS À COURT TERME				
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	833 498	\$	1 940 639	\$
Contributions et autres débiteurs	16 338		26 385	
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration (note 5)	6 380 446		5 639 815	
Portion exigible des prêts d'aide financière d'urgence (note 5)	1 119 427		950 983	
Portion exigible des prêts d'études (note 5)	1 947 226		2 047 489	
	10 296 935		10 605 311	
 MATÉRIEL DE BUREAU, net de l'amortissement cumulé de 7 368 \$ (2008 – 5 912 \$)	 1 256		 1 884	
 PRÊTS D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS (note 5)	 1 751 405		 1 600 167	
 PRÊTS D'AIDE FINANCIÈRE EN COURS (note 5)	 1 701 221		 1 363 013	
 PRÊTS D'ÉTUDE EN COURS (note 5)	 2 418 619		 2 543 442	
	5 872 501		5 508 506	
 ACTIFS EN FIDUCIE				
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	49 988		30 553	
	16 219 424		16 144 370	
 <u>PASSIF ET SOLDE</u>				
 PASSIF EXIGIBLE				
Comptes fournisseurs et charges à payer	17 127	\$	19 129	\$
 PASSIF EN FIDUCIE (note 6)	 49 988		 30 553	
	67 115		49 682	
 SOLDE	 16 152 309		 16 094 688	
	16 219 424	\$	16 144 370	\$

Approuvé :

.....

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET SOLDE DE LA CAPFC
AU 31 DÉCEMBRE 2009

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
Revenus				
Intérêt sur les dépôts	41 778	\$	97 377	\$
Contributions provenant des redevances	311 522		313 569	
Intérêt sur les prêts en cours	593 710		546 656	
Dons	32 935		834 704	
Apports reçus sous forme de services (note 2)	52 441		49 668	
	<u>1 032 386</u>		<u>1 841 974</u>	
Dépenses				
Salaires et avantages des employés	424 074		487 359	
Subventions	242 032		222 560	
Mauvaises créances – nettes des recouvrements	245 017		280 655	
Apports reçus sous forme de services (note 2)	52 441		49 668	
Amortissement	628		289	
Divers	10 573		12 765	
	<u>974 765</u>		<u>1 053 296</u>	
Revenus nets	57 621		788 678	
Solde de la CAPFC – début de l'exercice	<u>16 094 688</u>		<u>15 306 010</u>	
Solde de la CAPFC – fin de l'exercice	<u>16 152 309</u>	\$	<u>16 094 688</u>	\$

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
AU 31 DÉCEMBRE 2009

	2009		2008	
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)				
Activités d'exploitation				
Revenus nets	57 621	\$	788 678	\$
Articles n'affectant pas l'encaisse				
Prêts radiés	246 595		283 636	
Amortissement	628		289	
	304 844		1 072 603	
Changement au niveau des :				
Contributions et autres débiteurs	10 047		730 068	
Comptes fournisseurs et charges à payer	(2 002)		8 825	
Passif en fiducie	19 435		(3 631)	
	332 324		1 807 865	
Activités de placement				
Achat, matériel de bureau	-		(1 550)	
Prêts d'auto-amélioration avancés	(9 327 784)		(8 432 353)	
Prêts d'urgence avancés	(1 860 228)		(1 431 191)	
Prêts d'études avancés	(2 189 100)		(2 332 800)	
Remboursement de prêts d'auto-amélioration	8 300 313		7 435 555	
Remboursement de prêts d'urgence	1 313 539		1 163 799	
Remboursement de prêts d'études	2 343 230		2 343 020	
	(1 420 030)		(1 255 520)	
Augmentation (baisse) de l'encaisse	(1 087 706)		552 345	
Encaisse et dépôt, début de l'exercice	1 971 192		1 418 847	
Encaisse et dépôt, fin de l'exercice	883 486	\$	1 971 192	\$
Encaisse et dépôt composés de :				
Dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes				
- Fonds de fonctionnement	833 498	\$	1 940 639	\$
- Fonds de fiducie	49 988		30 553	
	883 486	\$	1 971 192	\$

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

1. AUTORITÉS ET OBJECTIFS

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) fonctionne à titre d'organisation caritative et a été établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du CEMD – CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC exerce ses activités sous l'autorité du Chef d'état-major de la Défense en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités de la CAPFC incombe au conseil des BNP.

La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme caritatif et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres actifs et retraités des Forces canadiennes, ainsi qu'à leur famille, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling financier et d'aide financière sous forme de prêts d'auto-amélioration, de prêts d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

(a) *Matériel de bureau*

L'équipement est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 p. 100.

(b) *Contributions provenant des redevances*

Les contributions du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) sont consignées mensuellement lors de leur affectation, conformément à l'entente conclue entre le FCFC et la CAPFC. Celles-ci sont composées à 25 p. 100 des fonds des bases, escadres et unités et des ventes au détail des messes des FC et à 15 p. 100 des ventes au détail de CANEX.

(c) *Intérêt sur les prêts en cours*

Les intérêts sur les prêts en cours sont enregistrés comme des revenus sur la durée du terme de chaque programme de prêt.

(d) *Subventions*

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

(e) *Apports reçus sous forme de services*

Les Services financiers du RARM (SF RARM) et les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC), des entités qui sont également sous l'autorité du conseil des BNP, se chargent de l'hébergement des bureaux de la CAPFC ainsi que des frais de téléphone, de technologie de l'information et des services de ressources humaines. Par ailleurs, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et à la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom de la CAPFC. La juste valeur de ces services est présentée dans les états financiers.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)
AU 31 DÉCEMBRE 2009

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

(f) *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs et de passifs, sur les renseignements relatifs aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} décembre 2009, l'ICCA reportait l'obligation des organismes sans but lucratif d'appliquer les chapitres 3862 (Instruments financiers – Informations à fournir) et 3863 (Instruments financiers – Présentation) et leur permettait de continuer à appliquer les modalités du chapitre 3861 (Instruments financiers – informations à fournir et présentation). Puisque de nouvelles normes pourraient être émises concernant les instruments financiers des organismes sans but lucratif, l'organisation a décidé de continuer d'appliquer les normes du chapitre 3861 et n'a pas adopté les chapitres 3862 et 3863.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent de dépôts auprès du FCFC, de contributions et d'autres débiteurs, de prêts en cours, de comptes fournisseurs et de charges à payer. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le CAPFC à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement de son portefeuille. La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux membres actifs et retraités des Forces canadiennes et assume ainsi un élément de risque. La CAPFC a établi un processus d'évaluation du crédit, de counselling financier, d'approbation et de surveillance en vue de diminuer les risques de crédit potentiels. Tous les programmes de remboursements de prêt se font à l'aide de versements mensuels effectués par délégation de solde ou par prélèvements automatiques mensuels. Le risque lié à l'intérêt des prêts est accentué par les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixés selon la politique. Comme mentionné à la note 5, les mauvaises créances anticipées de 445 000 \$ (432 472 \$ en 2008) font parties de ces prêts.

La juste valeur des dépôts au FCFC, des contributions et des autres débiteurs et comptes fournisseurs se situe près de leur valeur comptable en raison des échéances fixées à court terme. Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur des prêts d'auto-amélioration, des prêts d'urgence et des prêts d'études à percevoir. Les dispositions de ces prêts sont énoncées à la note 5.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)
AU 31 DÉCEMBRE 2009

5. PRÊTS EN COURS

(a) *Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 500 \$ à 4 000 \$, comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 p. 100 et sont remboursables sur 12 à 24 mois.

(b) *Prêts d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 25 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 5 ans à un taux d'intérêt annuel de 2 p. 100.

(c) *Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 4 000 \$ par étudiant et rembourser le montant sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 3 p. 100. Un étudiant peut emprunter un montant maximal à vie de 16 000 \$.

Les prêts en cours sont composés des éléments suivants:

	<u>Prêts d'auto-amélioration</u>		<u>Prêts d'urgence</u>		<u>Prêts d'études</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Total des prêts exigibles	8 260 851 \$	7 385 373 \$	3 040 648 \$	2 515 711 \$	4 461 845 \$	4 676 297 \$
Provisions pour créances douteuses	<u>(129 000)</u>	<u>(145 391)</u>	<u>(220 000)</u>	<u>(201 715)</u>	<u>(96 000)</u>	<u>(85 366)</u>
	8 131 851	7 239 982	2 820 648	2 313 996	4 365 845	4 590 931
Portion exigible	<u>6 380 446</u>	<u>5 639 815</u>	<u>1 119 427</u>	<u>950 983</u>	<u>1 947 226</u>	<u>2 047 489</u>
Portion à long terme	<u>1 751 405 \$</u>	<u>1 600 167 \$</u>	<u>1 701 221 \$</u>	<u>1 363 013 \$</u>	<u>2 418 619 \$</u>	<u>2 543 442 \$</u>

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)
AU 31 DÉCEMBRE 2009

6. PASSIF EN FIDUCIE

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) est responsable de l'administration de trois fonds en fiducie.

Le compte en fiducie en cas d'urgence a été établi pour offrir des subventions ou des prêts immédiats aux personnes et aux membres de leur famille en situation d'urgence. Le montant des subventions et des prêts est déterminé par la CAPFC et les paiements sont remis à la réception des factures et des documents justificatifs.

Mme Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie à la mémoire de son fils, le Caporal Ronald MacDonald mort le 10 décembre 1975 alors qu'il était en service au sein des Forces canadiennes en Allemagne. Le fonds a pour but d'aider les membres des Forces canadiennes et leur famille aux prises avec des difficultés financières. Le gestionnaire de la CAPFC accorde des subventions maximales de 500 \$ par personne à même le fonds en fiducie. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 1 p. 100.

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été mis en place en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres de la Logistique et les aider dans leurs études postsecondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 2 p. 100.

Voici un résumé des transactions de l'année :

	Compte en fiducie de la CAPFC en cas d'urgence	Fonds en fiducie à la mémoire du Caporal Ronald MacDonald	Fonds de bourse des Services de la logistique	2009 total	2008 total
Solde, début de l'exercice	3 780 \$	20 662 \$	6 111 \$	30 553 \$	34 184 \$
Dépôts	276 033	-	-	276 033	172 162
Intérêts reçus	-	343	41	384	1 096
Débours	(256 482)	(500)	-	(256 982)	(176 889)
Solde fin de l'exercice	23 331 \$	20 505 \$	6 152 \$	49 988 \$	30 553 \$

7. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime à prestations déterminées qui procure des prestations en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés de la CAPFC peuvent adhérer à ce régime. Des cotisations au régime de 30 342 \$ (24 681 \$ en 2008) sont comprises dans le poste Salaires et avantages des employés.

8. **GESTION DU CAPITAL**

Le chapitre 1535 du Guide de ICCA (Informations à fournir concernant le capital) exige à l'organisation de divulguer des renseignements au sujet de son capital et sur son mode de gestion.

L'organisation définit son capital comme étant le solde de la CAPFC. Le capital n'est assujéti à aucune restriction extérieure. En ce qui concerne la gestion du capital, les objectifs de l'organisation consistent à détenir suffisamment de fonds pour assurer la stabilité de sa structure financière, ce qui lui permet de concentrer ses efforts sur les services aux membres.